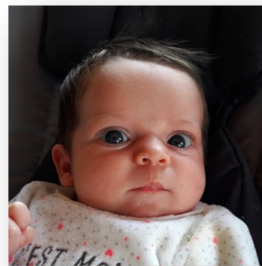


CARNET ROSE et BLEU...



*Yelssone LAGET
DESCOMBES
né le 19 mai 2019
« Impasse de l'Abattoir »*

Félicitations !



*Zoé LASSAIGNE
née le 21 mars 2019
« Route de Léspinasse »*

NOS PEINES...

*Madame BARBANT Georgette, décédée à CHANGY, le 29 mars.
Monsieur COMBARET Daniel, décédé à ROANNE, le 10 avril.*

Sincères condoléances

RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre 2019. La quatrième classe est encore maintenue pour cette année, malgré une légère baisse d'effectifs.

La répartition par classe sera la suivante :

- Classe maternelle Toute petite section, petite section et Moyenne section
- Classe de Grande section et CP
- Classe de CE1 et CE2
- Classe de CM1 et CM2

Inscriptions : pensez à inscrire vos enfants nés en 2016 et 2017, pour la rentrée de septembre, en contactant la Mairie au 04.77.64.30.51.

CONGÉS D'ÉTÉ : FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de Mairie sera fermé du mercredi 17 juillet au mercredi 7 août inclus. Une permanence aura lieu le Samedi 27 juillet de 9h00 à 11h00. En cas d'urgence, vous pourrez contacter Monsieur le Maire au 06.79.52.21.63.

A VOS AGENDAS !!

- **Samedi 6 juillet : Soirée Moules-frites, organisée par le Comité des Fêtes et Feux d'artifices offerts par la Municipalité**
- **Vendredi 19 juillet : Collecte de sang, organisée par l'EFS**
- **Samedi 7 septembre : Fête des classes en 9**
- **Jeudi 12 septembre : Vente, organisée par le Club de l'Amitié (Foyer rural)**
- **Dimanche 15 septembre : Marche du Vin bourru, organisée par le Sou des écoles et les bénévoles**
- **Jeudi 26 septembre : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié**
- **Dimanche 29 septembre : Journée découverte du village, organisée par Changy Histoire et Patrimoine**



Juin 2019

FLASH INFO n°31

CHANGY



INAUGURATION

Il aura fallu 5 ans pour voir notre centre-bourg se transformer... Avant de réaménager en surface les rues, il a d'abord fallu remplacer et dissimuler les réseaux secs (télécom, électriques, très haut débit) et réhabiliter les réseaux humides (Eau et assainissement).

En 2015, les travaux ont commencé Rue du Château et aux abords du cimetière et de la Mairie.

Puis, après la démolition de l'ancienne poste et le déplacement du Monument aux morts, la Rue de la Côte Roannaise et le carrefour central ont changé de visage.

Les travaux se sont achevés en juin dernier par la Rue Philippe Picard.



Tous ces travaux, qui ont demandé beaucoup de patience à chacun, méritaient bien une occasion de se retrouver, pour l'inauguration. Elle a eu lieu le Samedi 29 juin, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Madame Sophie ROTKOPF, Conseillère régionale, Monsieur BARTHOLIN, Conseiller départemental, Monsieur Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération, Jean-Claude TISSOT, Sénateur.

Les travaux, dans leur globalité, ont représenté la somme de 1.344.700,00 €. Ces investissements ont bénéficié de 52% de subvention : l'Etat 398.300,00 €, la Région Auvergne Rhône-Alpes 155.400,00 €, et le Département de la Loire 46.000,00 €.

Le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire a participé au coût des travaux de dissimulation des réseaux.

FÊTE DE L'ÉCOLE

12 enfants de CM2 rejoindront à la rentrée le Collège de La Pacaudière. Monsieur le Maire a remis à chacun une calculatrice. Nous souhaitons bonne continuation, dans la cour des grands, à : Justine ARQUILLERE, Fabio BASSO Ethan, BAYON, Alexis CHAVANON, Adèle DRUARD, Lizzy GRAS, Lison MOUTET, Stella NABAILLE, Lucas PALLOT, Bryan PHILIPPON, Gaëtan VASSOILLE et Lyne VILLANO.



En raison de la canicule, la fête de l'école prévue le dimanche 30 juin n'a pas eu lieu. Pour permettre aux enfants de présenter leur travail, l'équipe enseignante a choisi de repousser le spectacle au mardi 2 juillet à 18h30. Une balade contée était proposée aux familles par petits groupes, accompagnés par un narrateur, à travers différents lieux du groupe scolaire.

Bonnes vacances à tous !

ATELIERS PRÉVENTION DES CHUTES

Afin de préserver la santé et l'autonomie des seniors, Roannais Agglomération met en place des ateliers de prévention « **Activité physique et nutrition** ». Ces ateliers de deux cycles successifs, **s'adressent aux seniors à partir de 60 ans, hommes et femmes**, sous forme de séances collectives.

Cycle 1 Ateliers « Equilibre » : Motricité, coordination, mécanisme de la mémoire

Cycle 2 Ateliers « Gym douce » ou « Marche active » : renforcement musculaire, travail sur les articulations

Au cours des deux cycles, il sera proposé des ateliers « Alimentation », l'occasion d'échanger et d'être conseillé sur les habitudes alimentaires.

Chaque cycle dure 15 semaines, hors vacances scolaires, avec un rythme d'une heure par semaine.

Ces ateliers sont animés par des personnes agréées. Le groupe de personnes est limité à 15. L'inscription est GRATUITE !

Les séances commenceront en octobre, Salle du Foyer Rural, le lundi, de 14h00 à 15h00.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie avant fin août.

ATELIERS INFORMATIQUES

La Mairie s'est également positionnée pour recevoir un atelier numérique, lors de la Semaine Bleue, du 7 au 11 octobre 2019. Cet atelier aurait lieu sur une demi-journée, à la mairie de Changy, pour un groupe de 10 personnes, avec deux animateurs. Le programme sera consacré à des activités ludiques. Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous présenter en mairie rapidement pour inscription définitive.

BIBLIOTHÈQUE

**Durant l'été, la bibliothèque sera fermée
le Samedi 27 juillet, samedi 3 août
et samedi 10 août.**

Elle vous accueille tous les autres samedis,
de 9h30 à 11h30.



Les Maternelles

BUDGET COMMUNAL 2019

Le budget primitif général s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 693.431,02 € pour la section de fonctionnement
- 774.648,48 € pour la section d'investissement

Compte-tenu des investissements réalisés ces dernières années, le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux communaux de 1 %. Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 9,28 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,13 %

Cette augmentation permettra à la commune de percevoir 1.921 € supplémentaires sur les contributions directes.

2019 verra la réfection du Chemin de Vers Mont et les travaux d'élargissement du Chemin de la Chaize (Partie entre la Rue Philippe Picard et le carrefour avec la Route d'Arçon).

STATIONNEMENT



Il est rappelé que le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur les emplacements matérialisés, dédiés à cet effet ! Nous déplorons que les noues paysagères fraîchement réalisées aient été détériorées, sans parler des espaces fleuris !!!! et que des voitures stationnent régulièrement hors emplacement !

Les aménagements de votre espace de vie ont eu un coût élevé pour le contribuable et il est vraiment dommage de devoir dépenser de l'argent supplémentaire pour remettre en état ce qui a été détérioré par pure négligence !

Selon les articles R417-9 et suivants, toute contravention aux présents articles donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire et à une contravention de 4^{ème} classe.

DU CHANGEMENT AU MULTISERVICES

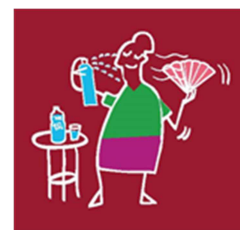
En mai 2018, Frédéric MARSAN ouvrait les portes du PAGOMIA. À notre grand regret, il a choisi, pour raisons personnelles, de mettre un terme à son activité. Il a su créer, dans ce lieu de vie, un commerce prospère. Nous le remercions pour sa gentillesse, sa discrétion et sa disponibilité.

La Municipalité a engagé une nouvelle recherche de gérant, qui à ce jour, est en bonne voie.

Le commerce sera fermé à partir du 4 août. Une fermeture administrative de 15 jours est obligatoire au changement de gérance. Nous espérons une réouverture pour septembre.



PRÉVENTION CANICULE



L'été arrive...
avec ses fortes chaleurs !

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, et si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire sur le registre de la Mairie en appelant le secrétariat au 04.77.64.30.51, ou contacter une personne du CCAS. Vous bénéficierez ainsi d'une aide (appels téléphoniques, visites...).

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Connaissez-vous l'opération «Tranquillité vacances» ? La gendarmerie nationale veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Que devez-vous faire ?



48 heures minimum avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



INSCRIPTION NEWSLETTER

Vous ne recevez plus la newsletter de la Mairie ?

Il est nécessaire de vous réinscrire sur le site www.changy.fr